

Cent femmes s'engagent pour l'Égalité maintenant dans l'économie sociale et solidaire

juin 2011

**Cent femmes s'engagent
au nom d'une personne, une voix
Pour l'égalité, maintenant, dans l'Economie sociale et solidaire !**

A l'occasion des Etats Généraux de l'Economie sociale et solidaire (ESS) qui se sont tenus en juin 2011 au Palais Brongniart à Paris, des femmes et des hommes de tous âges et niveaux de responsabilité se sont réunis sur le thème : « **L'ESS au féminin et si tout le monde y gagnait ?** » et ont élaboré des propositions concrètes.

De nombreuses personnes s'interrogent sur le **décalage persistant** entre d'une part la participation effective des femmes au développement de l'ESS en tant que salariées, chefs d'entreprises, animatrices de réseaux, bénévoles, universitaires, chercheuses, élues, et d'autre part la quasi inexistence des mandats exercés par des femmes dans les instances décisionnelles et représentatives du secteur.

Le constat fait par plusieurs générations de femmes engagées dans l'ESS est accablant :

- **les conseils d'administration et bureaux des institutions de l'ESS sont constitués aux 3/4 d'hommes de plus de 50 ans, « multi-casquettes »** ; ainsi, au sein du secteur associatif, seulement 31% des mandats de président sont occupés par des femmes alors que le salariat de ces mêmes associations est à plus de 70 % féminin.

- **dans les 5 domaines d'activités suivants qui représentent 77% des emplois de l'ESS, l'emploi féminin est majoritaire** : l'éducation-santé-action sociale (71% d'emplois féminins), les activités financières (59,2%), les activités immobilières (55%), les services aux entreprises (52,2%), et les transports (52,1%). De manière générale, l'emploi au féminin en ESS représente 66%. Dans la catégorie « employés », la répartition H/F au sein de l'ESS est de 14,5% d'hommes et de 85,5% de femmes, les employés représentant 36,8% des effectifs de l'ESS (source INSEE- CLAP- DADS ; traitement Observatoire national ESS-CNCRES).

Les portes des responsabilités politiques, économiques et culturelles demeurent donc pour la plupart fermées aux femmes. Nous dira-t-on que le talent n'est présent que parmi les 34 % d'hommes du secteur ?

Au nom de la démocratie interne et de la bonne gouvernance revendiquées par l'ESS, les signataires de cet appel réclament l'égalité femmes/hommes dans les « têtes et dans les faits », « dans les tâches et les responsabilités au quotidien, au bureau comme à la maison ».

Des **mesures** doivent être prises dans les meilleurs délais :

- pour garantir **l'égalité dans l'emploi**, en faisant reculer la précarité du travail des femmes et leur absence de valorisation, notamment dans les secteurs où l'ESS est prédominante comme l'aide à domicile, en imposant l'égalité salariale, en assurant que le temps partiel est choisi,
- pour garantir **l'égalité d'accès à des mandats** de responsabilité, au niveau local, départemental, régional, national, européen et international et à des postes de responsabilité au sein des entreprises.

L'atelier « L'ESS au féminin, et si tout le monde y gagnait ? » a proposé en conséquence de :

- reformuler systématiquement le principe : « Un homme, une voix » en : « **Une personne, une voix** » ;

- **intégrer dans la préparation en cours de la Loi cadre sur l'ESS la reconnaissance de l'égalité femmes/hommes en ESS, (N'est-ce pas déjà le droit pour tout le monde !)** et ses modalités d'évaluation dans les initiatives, organisations et entreprises de l'ESS ;
- créer un **Observatoire de l'égalité femmes/hommes** en ESS afin de recenser travaux et pratiques en la matière, mener une ou plusieurs recherche(s) action(s) sur cette thématique, créer des indicateurs de genre et un diagnostic des structures de l'ESS permettant un classement ;

Une série d'initiatives est à prendre rapidement pour que les entreprises de l'ESS mettent clairement leurs pratiques en phase avec leurs valeurs :

- a) expérimenter **de nouvelles façons d'exercer les responsabilités** et de prendre des décisions en se fondant davantage sur les logiques de coopération et de partage des responsabilités (co-direction, co-présidence tournante femme/homme), en limitant le cumul des mandats, en innovant en matière de gestion du temps et d'organisation interne des entreprises ;
- b) saisir **l'opportunité des nombreux futurs départs à la retraite** des dirigeants de l'ESS pour inclure dans les accords de gestions prévisionnelles des emplois et compétences (GPEC) les conditions d'un renouvellement paritaire, égalitaire et intergénérationnel. Inviter les organisations concernées par des départs en retraite au sein de leur direction à en profiter pour promouvoir la parité dans leurs instances de gouvernance jusqu'à atteindre un objectif de 50 % de femmes ;
- c) demander au GEMA, à l'UNIFED et à l'USGERES (Union de 26 syndicats et groupements d'employeurs et de 12 branches professionnelles au sein de l'ESS), d'ouvrir rapidement **la négociation d'un accord collectif** sur l'égalité en termes de salaires, de conditions de travail et de représentativité dans les différents collèges ;
- d) favoriser au sein de l'ESS l'émergence et le développement des initiatives ainsi que l'exercice de responsabilités par les femmes grâce à **des dispositifs de soutien collectifs et individuels spécifiques** ;
- e) inscrire cette thématique dans les débats qui se tiendront aux niveaux local, régional et national dans le cadre du **prochain Mois de l'ESS** en novembre 2011.

C'est par une réelle prise en compte de l'égalité femmes/hommes que l'ESS pourra revendiquer sa spécificité en termes de transformation sociale et de développement humain durable.

Le Collectif des Femmes de l'ESS

Pour signer ce texte qui vaut également pétition :
www.petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx ?pi=FEMMESS